



COMMUNE DE FREISSINIÈRES EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} JUILLET 2024 DÉLIBÉRATION N° 2024-48

CONSEILLERS EN EXERCICE : 10

Conseillers présents : 7

Conseillers absents : 3

Conseillers représentés : 1

Pour : 5

Contre : 2

Abstention : 1

L'an deux mille vingt-quatre, le premier juillet à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 21 juin 2024, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Philippe - BOISSET Vincent - DRUJON D'ASTROS Cyrille - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

Absents : ARDUIN Annie - LATIL Jessica - LEJEUNE Laurent

Pouvoir : LATIL Jessica à BERTHALON Jérôme

Secrétaire de séance : MESTRE Françoise

Objet CONVENTION D'OCCUPATION - LES ECURIES DE LA BIAYSSE

Monsieur le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal de signer une convention d'occupation d'une partie de la parcelle ZC numéro 5 conformément au plan annexé avec les Ecuries de la Biaysse. Cette convention est conclue pour une durée de 4 mois et demi ; soit du 1^{er} juin 2024 au 15 octobre 2024 et ce pour une redevance de 150 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Approuve l'exposé du Maire.

Autorise le Maire à signer la convention d'occupation avec les Ecuries de la Biaysse Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme
Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS



Pour le Maire et par délégation
Monsieur Eric SEGOND
1^{er} adjoint au Maire.